

# Rejoignez-nous !

TERRE DE LIENS BRETAGNE – LIAMM AN DOUAR AGIT CONCRETEMENT POUR L'INSTALLATION DE PAYSANS. ADHERER A L'ASSOCIATION, C'EST : Appuyer politiquement l'association, soutenir financièrement ses actions, rester informé des actualités du réseau, recevoir les invitations aux événements de l'association, pour ceux qui le souhaitent s'impliquer en tant que bénévole.



## 1 MES COORDONNÉES

Mme

M.

Nom

Prénom

Personnes morales : nom de la structure et forme juridique :

Adresse

Code Postal

Commune

Tél

E-mail

## 2 MONTANT DE MON ADHÉSION

Individu : 20€

Personne morale : 40€

Soutien  €

(montant libre)

## 3 MON CHOIX DE PAIEMENT

Chèque à l'ordre de l'association « Association Terre de Liens Bretagne »

Prélèvement automatique (remplir le mandat de prélèvement SEPA, ci-dessous).  
les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

## 4 JE FINALISE MON ENVOI

Bulletin à renvoyer signé à Terre de Liens Bretagne – Liamm an Douar, Pôle InPACT – 17 rue du bas village  
CS 37725 – 35577 CESSON SEVIGNE cedex

Fait le  /  / 20

Signature

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (à renvoyer accompagné d'un RIB)

Le "mandat de prélèvement SEPA" est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : A/ l'association à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte; B/votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ou au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

J'opte pour un prélèvement :  annuel : date du prélèvement :  /  / 20 de  €  
 mensuel (sur l'année civile) d'un montant de  € le 10 de chaque mois

**Créancier :** Terre de Liens Bretagne – Liamm an Douar / identifiant créancier SEPA : FR 32 ZZZ 8390C8

**Débiteur :**

Nom/Prénom du débiteur

Adresse

IBAN

BIC

Fait à  le

Signature

# Mais au fait, pourquoi être adhérent à Terre de Liens ?

## Paysan-ne

- Parce que la terre, c'est mon outil de travail
- Pour recevoir les actus juridiques
  - Parce que même en place les mouvements fonciers ça arrive !
  - Parce que la transmission me concerne ou me concernera bientôt

## Porteur-se de projet

- Parce que je me pose des questions sur l'accès à la terre, la location ...
- Parce qu'il n'est jamais trop tôt pour s'informer
- Parce que j'aurais peut-être besoin de conseils un jour !

## Consommateur -rice

- Parce que je souhaite mieux comprendre l'agriculture
- Parce que je veux devenir acteur de mon territoire
- Parce que sans la terre, je ne mangerais pas !

## Élu-e

- Parce que la gestion des territoires fait parti du rôle des collectivités
- Parce que je peux être informé et conseillé

**J'adhère, parce qu'en tant que CITOYEN, la terre, ça me concerne !**

Ensemble, donnons du poids à Terre de Liens Bretagne pour la préservation d'une terre nourricière